



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1204

Convention de mise à disposition à titre gratuit par Lyon Parc Auto de l'eau de pompage du parc de stationnement de la Cité internationale pour l'alimentation du lac du Parc de la Tête d'Or

Direction des Espaces Verts

**Rapporteur :** M. GIORDANO Alain

**SEANCE DU 9 JUILLET 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1ER JUILLET 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 13 JUILLET 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. MALESKI (pouvoir à Mme BRUGNERA), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme HOBERT, Mme TAZDAIT (pouvoir à M. ROYER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1204 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT PAR LYON PARC AUTO DE L'EAU DE POMPAGE DU PARC DE STATIONNEMENT DE LA CITE INTERNATIONALE POUR L'ALIMENTATION DU LAC DU PARC DE LA TETE D'OR (DIRECTION DES ESPACES VERTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 juin 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le lac du Parc de la Tête d'Or présente un déficit permanent en eau pure et fraîche pour assurer la qualité de ses eaux. De fait, il est nécessaire d'approvisionner régulièrement le lac en eau pour éviter la dégradation de la qualité de celle-ci et répondre ainsi à une exigence de préservation des ressources naturelles inscrite dans une démarche de protection de l'environnement.

Lyon Parc Auto a réalisé un parc de stationnement enterré sur le site de la Cité Internationale. En phase d'exploitation, Lyon Parc Auto récupère au niveau du radier de l'ouvrage environ 90 m<sup>3</sup> par heure d'eau de nappe. Cette eau doit être pompée et évacuée hors de l'enceinte de l'ouvrage.

La convention qui vous est proposée prévoit le renvoi par Lyon Parc Auto de la totalité de ses eaux de pompage vers le lac du Parc de la Tête d'Or, grâce à une liaison directe réalisée entre la fosse de pompage du parc de stationnement et le lac.

Ainsi, l'eau circule en pression à travers des canalisations enterrées et permet un approvisionnement régulier.

L'ensemble des ouvrages (canalisations, vannage, commande, sécurité) allant du parc de stationnement jusqu'en limite de propriété du Parc de la Tête d'Or sont à la charge de LPA qui en assure la maintenance.

L'ensemble des ouvrages compris entre la limite de propriété du Parc et le lac est à la charge de la Ville de Lyon qui en assure la maintenance.

Cette solution présente également un intérêt économique dans la mesure où ces opérations sont faites à titre gratuit, évitant ainsi un coût d'approvisionnement en eau pour le lac.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Urbanisme, Logement, Cadre de Vie, Environnement ;

**DELIBERE**

1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et Lyon Parc Auto, concernant la mise à disposition à titre gratuit par Lyon Parc Auto de l'eau de pompage du parc de stationnement de la Cité internationale pour l'alimentation du lac du Parc de la Tête d'Or, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

A. GIORDANO